

Dossier d'inscription 2022 / 2023

- **Renseignez toutes les rubriques sans exception.**
- Complétez votre inscription, en mentionnant le code de la formation que vous trouverez sur le site : www.cnam-bretagne.fr
- **Signez le contrat d'adhésion en page 3.**

DIPLOME CNAM VISÉ	
Intitulé	Code

VOS COORDONNÉES	
☐ Madame	☐ Monsieur
Nom de naissance	Prénom
Nom d'usage (nom d'épouse)	Nationalité
Né(e) le / /	À (ville) N°dpt Pays
Adresse principale	
Code postal	Ville
Téléphone personnel	Portable
Courriel personnel (en lettres majuscules)	

VOUS ÊTES EN SITUATION D'EMPLOI	
VOTRE STATUT	
☐ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise	☐ Intérim
☐ Emploi stable (CDI ou fonctionnaire)	☐ Emploi aidé (contrat d'avenir, contrat de professionnalisation, etc....)
☐ CDD	☐ Apprenti sous contrat

VOUS N'ÊTES PAS EN SITUATION D'EMPLOI		Inscrit à Pôle emploi	☐ Oui	☐ Non
☐ En recherche d'un premier emploi	☐ En recherche d'un nouvel emploi	☐ Mère / père au foyer	☐ Étudiant	
☐ Retraité ou préretraité	☐ Autre inactif			

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP		Attestation RQTH	☐ Oui	☐ Non
Les auditeurs titulaires d'une RQTH peuvent solliciter des aménagements. Si vous êtes en situation de handicap, parlez-en à votre conseiller.				

Mentions loi informatique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation d'enquêtes obligatoires à finalité statistique pour les financeurs et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au suivi de la scolarité. Ces données sont conservées conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements d'enseignement supérieur. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : assistance@cnam-bretagne.fr Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent en contactant : cnam@cnam-bretagne.fr

VOTRE EMPLOYEUR (données strictement confidentielles)

Nom de l'entreprise				Pas d'employeur (cochez la case)	☐			
N° SIRET figurant sur votre bulletin de salaire			Code APE					
Taille de l'entreprise (cochez la case)	1 à 9 salariés	☐	10 à 49 salariés	☐	50 à 499 salariés	☐	500 salariés et +	☐
Nom du responsable			fonction					
Adresse								
Code postal			Ville					
Courriel contact entreprise								

VOS DIPLÔMES ANTÉRIEURS (cochez tous vos diplômes)

	Année	Spécialité		Année	Spécialité
☐ Aucun Diplôme			☐ Autre diplôme homologué de niveau Bac +2		
☐ CAP, BEP, BEPC			☐ Licence		
☐ CFPA 1 ^{er} degré			☐ Autre diplôme homologué de niveau Bac +3		
☐ Brevet professionnel			☐ Maîtrise, Master 1		
☐ Autre diplôme homologué inférieur au Bac			☐ Autre diplôme homologué de niveau Bac +4		
☐ Eseau (série A et B) examen spécial en université (ex DAEU)			☐ École supérieure de commerce		
☐ Bac général			☐ Diplôme d'ingénieur		
☐ Bac professionnel			☐ DEA, DESS, Master 2 (professionnel ou recherche)		
☐ Bac technologique			☐ Doctorat		
☐ CFPA 2 nd degré			☐ Autre diplôme homologué de niveau Bac + 5		
☐ DEUG, DEUST			☐ Diplôme obtenu à l'étranger (précisez l'intitulé et le niveau)		
☐ BTS					
☐ DUT					

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Paiement comptant	☐ Par chèque (à l'ordre du Cnam Bretagne)	☐ En espèces	☐ Carte bancaire
	Nom de la banque		
☐ Paiement échelonné*	☐ En 3 ou 4 fois (minimum 100 e) Coût gratuit		

* Paiement uniquement en ligne pour les paiements en 3 ou 4 fois. Possible par carte visa, carte bleue, mastercard.



RÉSERVÉ AU CNAM

Date de dépôt			
Dossier enregistré le		Par	

CONTACT

Loïc LOUARME -loic.louarme@lecnam.net - Tel : 02 57 18 07 00

Contrat de formation professionnelle

EXEMPLAIRE À REMETTRE À VOTRE CENTRE CNAM

STATUT D'AUDITEUR

La qualité d'auditeur est conférée à tout adulte inscrit au Cnam. Une carte d'auditeur est délivrée pour la durée de l'année universitaire.

MODIFICATION DES COORDONNÉES PERSONNELLES

L'auditeur est tenu d'indiquer à son centre Cnam d'inscription toute modification de ses coordonnées intervenant en cours d'année. Les informations à caractère personnel qui sont communiquées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation d'enquêtes obligatoires à finalité statistique pour les financeurs et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation et au suivi de la scolarité. Ces données sont conservées en respect de la réglementation s'appliquant aux établissements d'enseignement supérieur. Conformément à la loi «informatique et libertés», l'auditeur peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : assistance@cnam-bretagne.fr

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui le concernent en contactant : cnam@cnam-bretagne.fr

FRAIS DE FORMATION

Deux tarifs sont possibles pour les unités d'enseignement du catalogue annuel :

• Le tarif normal

Ce tarif est appliqué à toute demande de financement dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) pour tout salarié et demandeur d'emploi ou dans le cadre du Plan de développement des compétences, quelle que soit la modalité pédagogique de l'unité d'enseignement ou bloc de compétences. Lors du financement dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF), des abattements de l'employeur, de Pôle emploi ou d'autres financeurs peuvent compléter le financement lorsque le compte CPF de l'auditeur ne permet pas le financement total de la formation.

• Le tarif réduit subventionné par le conseil régional de Bretagne

Ce tarif est appliqué à toute demande d'auto-financement lorsque le Compte personnel de formation ne peut être mobilisé. Il s'applique à tous les auditeurs quel que soit leur statut (demandeur d'emploi, salarié, indépendant...). Il est interdit à une personne physique bénéficiant du tarif réduit subventionné par le conseil régional de Bretagne de se faire rembourser par son employeur ou par tout autre organisme.

REMBOURSEMENT

L'inscription à la formation est considérée effective à la date de signature du présent contrat accompagné du règlement et/ou de l'accord de prise en charge.

• Pour les actions financées dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) :

- Toute demande d'annulation d'inscription de la part de l'auditeur intervenant plus de 7 jours avant l'entrée en formation est possible sans justificatif, ni application de pénalité : les droits réservés sur le Compte personnel de formation sont recréés sur le compte de l'auditeur.
- Toute demande d'annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation entraîne des pénalités.
- Toute demande d'annulation d'inscription intervenant après l'entrée en formation tient lieu d'abandon de la formation et entraîne des pénalités.
- Lorsque l'annulation est imputable au Cnam Bretagne avant le début de la formation, les droits CPF de l'auditeur ne sont pas décréés. Quand l'annulation intervient après l'entrée en formation, le compte de l'auditeur est recréé en totalité sauf en cas de proposition de report de la part du Cnam Bretagne.

• Pour les autres cas :

- Toute demande d'annulation d'inscription de la part de l'auditeur intervenant plus de 7 jours avant l'entrée en formation est possible par lettre recommandée. La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation.
- Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par le Cnam Bretagne.
- En cas d'annulation ou de report par le Cnam Bretagne, l'auditeur est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.

IMPAYÉS

En cas d'impayés ou d'incidents de paiement, des frais de gestion supplémentaires sont facturés par le Cnam Bretagne (conformément aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet du Cnam Bretagne). Seuls les auditeurs à jour du règlement de leur formation sont en droit de passer les examens.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'auditeur s'engage à respecter le règlement intérieur du Cnam en vigueur, disponible dans les centres d'enseignement et communiqué via l'Espace Numérique de Formation.

CONSEILS ET PRÉREQUIS

Les conditions d'accès et prérequis, ainsi que les objectifs et le programme sont définis par les référentiels des unités d'enseignement, blocs de compétences et diplômes qui ont été portés à la connaissance de l'auditeur via le site internet du Cnam Bretagne.

ACCÈS À INTERNET

Pour accéder à ses formations, un code personnel d'accès à l'Espace Numérique de Formation (lecnam.net) est transmis à l'auditeur après son inscription.

L'auditeur s'engage à :

- disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un microphone ayant une connexion Internet de type ADSL minimum ;
- maîtriser l'usage d'un navigateur web et d'une messagerie ;
- maîtriser les principales fonctionnalités de Word et Excel.

L'utilisation et la diffusion par l'auditeur des ressources accessibles sur l'Espace Numérique de Formation dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement au Cnam sont strictement interdites et l'exposent à des poursuites pour non-respect du droit de propriété intellectuelle.

DESRIPTIF DE LA PRESTATION

L'auditeur est informé qu'il est le seul responsable du choix de son parcours de formation. Il reconnaît en acceptant le présent contrat, qu'il a eu toutes les informations utiles à sa décision.

Les unités d'enseignement (UE) sont semestrielles ou annuelles. Leur contenu et les modalités sont accessibles sur le site internet du Cnam Bretagne. Chaque formation est affectée d'un nombre d'ECTS (European Credit Transfer System). Les heures facturées et attestées sont indiquées sur le site internet du Cnam Bretagne.

L'auditeur reçoit par mail lors de son inscription le récapitulatif de son inscription et les codes lui permettant de se connecter. Il reçoit ensuite par courrier postal une attestation régionale d'inscription (liste des UE, ECTS, tarif) et sa carte d'auditeur.

Pour les enseignements dispensés par le Cnam Bretagne, un scénario pédagogique détaillé (comprenant notamment le CV de l'enseignant, un exercice de positionnement, et des préconisations de remise à niveau si besoin, le planning, les dates et modalités d'exams) est disponible sur l'Espace Numérique de Formation. Le contenu des cours est accessible uniquement pendant l'année universitaire.

L'ensemble du contenu est téléchargeable à l'exception des webconférences qui restent uniquement visionnables en direct ou en différé.

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire. Elle est contrôlée par des relevés de présence et/ou des connexions à l'Espace Numérique de Formation. Ces relevés sont nominatifs et consultables par les enseignants et les services du Cnam Bretagne. Dans le cadre d'un financement de la formation par l'employeur ou un organisme tiers, l'auditeur s'engage :

- à signer les relevés d'état de présence et/ou de connexion et à les retourner au Cnam Bretagne sous huit jours, sous peine de s'acquitter du coût de la formation au prorata des heures non émargées et non payées par l'employeur ou un organisme tiers.
- en cas d'absences non justifiées, à s'acquitter du coût de la formation au prorata des heures non émargées et non payées par l'employeur ou un organisme tiers.
- pour les actions financées par la Caisse des dépôts et consignations et mises en œuvre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF), le Cnam aura pour obligation de renseigner sur l'application le taux d'assiduité de l'auditeur dans un délai de trois jours à l'issue de la formation. En parallèle, l'auditeur devra signer les relevés d'état de présence et/ou de connexion et les retourner au Cnam Bretagne sous huit jours.

MODALITÉS DE VALIDATION

Selon la formation, les aptitudes et connaissances sont évaluées par un contrôle continu, par un examen final ou par ces deux modes combinés, ou encore un dossier. La modalité de validation est indiquée dans le scénario pédagogique remis en début de formation ou dans le référentiel de formation visible sur le site internet du Cnam Bretagne. Pour toute note égale ou supérieure à 10/20, l'auditeur se verra délivrer une attestation de succès à l'examen.

CONVOICATIONS À L'EXAMEN

Les convocations sont transmises à l'auditeur par courriel ou mises à sa disposition au sein de son Espace Numérique de Formation par le centre organisateur de l'unité d'enseignement. Il appartient à l'auditeur de solliciter, par mail (ville@cnam-bretagne.fr ex : rennes@cnam-bretagne.fr), l'organisation de son examen dans le centre de son choix (Rennes, Vannes, Lorient, Brest, Ploufragan, Lannion et Quimper) au moins 15 jours avant la date d'examen. Pour les examens de seconde session ainsi que pour tous les examens pour lesquels l'outil informatique est requis, il sera demandé au candidat de se déplacer à Saint-Brieuc/Ploufragan. Le jour de l'examen, chaque auditeur doit justifier de son identité en présentant une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). La carte d'auditeur ne peut pas faire office de justificatif d'identité. Dans un contexte de crise sanitaire, les examens peuvent être proposés à distance.

DEMANDE DE DIPLÔME

Les diplômes du Cnam sont délivrés aux auditeurs qui en font la demande, conformément aux règlements de délivrance du Cnam. Les conditions d'obtention du diplôme figurent dans le référentiel de formation visible sur le site internet du Cnam Bretagne : l'accès au diplôme, la validation des unités d'enseignement, les exigences en termes d'expérience professionnelle, etc.

L'auditeur est tenu de les lire attentivement.

La demande de diplôme est un service mis à disposition des auditeurs par le biais d'une application dématérialisée. La création de la demande nécessite que le parcours de formation et/ou le rapport d'activité soient finalisés. L'auditeur peut y suivre le traitement de sa demande à tout moment.

L'auditeur peut être accompagné dans cette démarche par son conseiller.

STAGE EN ENTREPRISE

Lorsque les critères de l'expérience professionnelle ne sont pas remplis (ou si l'auditeur souhaite la compléter), un stage conventionné dans le cadre de la formation professionnelle continue doit être réalisé.

Le stage n'est pas obligatoirement soumis à gratification de la part de l'entreprise d'accueil. Le stage ne peut pas excéder une durée de 6 mois (convention de 3 mois maximum renouvelable une fois). La demande de stage doit être transmise au Cnam Bretagne à minima 15 jours avant le début du stage.

Le sujet du stage doit être en lien avec le parcours de formation suivi par l'auditeur.

L'auditeur doit être affilié à un régime de sécurité sociale pour pouvoir bénéficier d'une convention de stage.

QUESTIONNAIRES D'APPRÉCIATION

Le Cnam est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Des questionnaires d'appréciation sont transmis en fin de chaque semestre et des études sont régulièrement menées afin d'évaluer les effets de la formation sur les parcours professionnels.

L'auditeur s'engage à répondre aux différentes enquêtes (les données communiquées sont confidentielles).

Les résultats des enquêtes nationales sont consultables : <http://eleves.cnam.fr/l-observatoire-des-etudes-et-carrieres/l-observatoire-des-etudes-et-carrieres-792049.kjsp>

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Pour tout problème technique, l'auditeur s'adresse par mail à : assistance@cnam-bretagne.fr

Les questions pédagogiques liées à l'enseignement sont à adresser aux enseignants, par mail ou lors des séquences de face-à-face ou des webconférences.

Si la réponse ou la solution apportée ne vous convient pas et que vos difficultés persistent, vous pouvez contacter notre médiatrice à l'adresse mediatrice@cnam-bretagne.fr

Signature

Date

A

Signature précédée de la mention « Bon pour adhésion »